

Aux habitants
de Collonge-Bellerive

Collonge-Bellerive, le 17 novembre 2025

Concerne : Zone 16 - Nouvelle politique de stationnement

Madame, Monsieur,

La mobilité est, pour la Commune de Collonge-Bellerive, un sujet important et sensible : il s'agit de répondre aux besoins à la fois des habitants, des visiteurs, des personnes qui y travaillent et des entreprises qui y exercent une activité. Pour mieux servir ces différentes catégories d'utilisateurs, certaines durées de stationnement vont être modifiées et le système du macaron mis en place à Collonge-Bellerive. Ces mesures permettront une meilleure accessibilité et contribueront ainsi à une utilisation de l'espace public conforme aux attentes locales.

La fiche d'information, ci-jointe, donne les renseignements complémentaires nécessaires permettant d'acquérir le macaron, sachant que **celui-ci permet aux habitants et professionnels dûment autorisés à stationner sans limite de durée dans les zones de parcage prévues à cet effet**. Le prix du macaron annuel « habitant » est de CHF 200.- et celui du macaron annuel « professionnel » de CHF 400.-.

L'entrée en vigueur de ce système aura lieu **le 1^{er} janvier 2026**. Dès réception de la présente information et en cas d'intérêt, nous vous encourageons à adresser votre demande à la Fondation des Parkings, en joignant au formulaire d'inscription les attestations et tous les documents justificatifs requis, que vous trouverez sur son site Internet :

www.geneve-parking.ch/fr/abonnements-et-macarons/macaron-annuel-habitant, soit par :

- courriel à : admin@fondation-parkings.ch,
- courrier à : Fondation des Parkings, carrefour de l'Etoile 1 - CP 1775
1211 Genève 26,

soit en passant directement par l'inscription en ligne depuis son site Internet.

Pour tout complément d'information, la Fondation des Parkings répond à vos appels au 022 827 44 90, du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.



Carole Lapaire
Maire



Pierre Maudet
Conseiller d'Etat